

COMMUNIQUÉ**LE BAPE INFORME LA POPULATION LE 1^{er} DÉCEMBRE 2009 À 19 H 30
À SAINT-ALPHONSE**

Québec, le 24 novembre 2009 – Le Bureau d’audiences publiques sur l’environnement (BAPE) tient une séance d’information sur le *Projet de parc éolien de New Richmond par Venterre NRG*. Cette séance à laquelle participera le promoteur sera animée par une représentante du BAPE et aura lieu **le 1^{er} décembre 2009, à compter de 19 h 30, au Centre sportif situé au 140, rue Principale Ouest, à Saint-Alphonse**. L’objet de la séance d’information est de permettre aux citoyens de s’informer sur le projet, la procédure d’évaluation et d’examen des impacts sur l’environnement, le processus de consultation publique ainsi que sur le rôle du BAPE. Cette séance d’information s’inscrit dans le mandat que la ministre du Développement durable, de l’Environnement et des Parcs, madame Line Beauchamp, a confié au BAPE. Ce dernier doit rendre accessibles au public l’étude d’impact et l’ensemble du dossier relatif au projet. La période d’information et de consultation du dossier par le public débute aujourd’hui le 24 novembre 2009 et se terminera le 8 janvier 2010.

C’est durant cette période de 45 jours que tout citoyen, tout groupe, toute municipalité ou tout organisme peut faire la demande d’une audience publique auprès de la ministre du Développement durable, de l’Environnement et des Parcs. Le cas échéant, une commission du BAPE pourrait être chargée d’enquêter sur le projet et de consulter la population à cet effet.

Où consulter la documentation sur le projet ?

Les citoyens peuvent se renseigner sur le projet en consultant l’étude d’impact réalisée par le promoteur et les divers documents décrivant le projet et, entre autres, ses répercussions sur l’environnement. À compter d’aujourd’hui et jusqu’au 8 janvier 2010, ces documents peuvent être consultés à la **Caisse populaire Desjardins de New Richmond située au 120, boulevard Perron Ouest, à New Richmond**.

L’ensemble du dossier est également disponible au bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10 et à Montréal, à la Bibliothèque des sciences juridiques de l’Université du Québec à Montréal, Pavillon Hubert-Aquin, au 400, rue Sainte-Catherine Est, local A-M100, de même que dans le site Web du BAPE au www.bape.gouv.qc.ca, sous la rubrique « Mandats en cours ».

La demande d’audience publique

Toute personne, tout groupe, tout organisme ou toute municipalité qui désire que le projet soit discuté et évalué publiquement peut faire une demande d’audience publique pendant la période d’information et de consultation du dossier par le public. Cette demande doit être transmise, par écrit, au plus tard le **8 janvier 2010**, à la ministre du Développement durable, de l’Environnement et des Parcs, madame Line Beauchamp, 675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage, Québec (Québec) G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché par le projet.

Qu’est-ce que le bape ?

Le Bureau d’audiences publiques sur l’environnement est un organisme indépendant qui relève de la ministre du Développement durable, de l’Environnement et des Parcs. Il a pour mission d’éclairer la décision gouvernementale dans une perspective de développement durable, lequel englobe les aspects biophysique, social, économique et culturel. Pour réaliser cette mission, le BAPE informe, enquête et consulte la population sur des projets ou des questions relatives à la qualité de l’environnement que lui soumet la ministre. Il produit par la suite des rapports d’enquête qui sont rendus publics. Le BAPE est un organisme gouvernemental consultatif et non décisionnel.

Le projet

Venterre NRG projette l’installation et l’exploitation d’un parc éolien de 66 MW déployés par 33 éoliennes d’une puissance de 2 MW chacune, de même que toutes les infrastructures connexes tels les chemins d’accès, le réseau électrique collecteur mi-souterrain mi-aérien, le bâtiment de service et le poste de raccordement. Quatorze éoliennes se situeraient sur des terres publiques et dix-neuf sur des terres privées. L’ensemble des infrastructures se trouve dans la MRC de Bonaventure en Gaspésie et occuperait des territoires à Saint-Alphonse, New Richmond, Saint-Elzéar, Caplan et sur le Territoire non-organisé de la rivière Bonaventure. Le projet couvre une superficie de

41 km² et se retrouverait principalement en territoire forestier. Selon les prévisions du promoteur, le projet permettrait la création, au moment de la phase de préparation et de construction, d'une centaine d'emplois pendant six mois et près de 200 emplois en période de pointe. Les travaux devraient débuter au printemps 2011 pour se terminer en décembre 2012. La durée de vie du projet est estimée à 20 ans, bien qu'il soit possible que le parc prolonge ses activités. Le coût du projet est évalué à environ 190 millions de dollars.

Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact

Selon l'étude d'impact, en considérant les mesures d'atténuation envisagées, la faible superficie à déboiser et la faible ampleur des activités forestières sur le territoire du projet, les répercussions sur la végétation seraient considérées de faible ampleur. Quant à l'incidence sonore, elle serait jugée non importante du fait que le projet est situé dans un secteur pratiquement non habité et qu'il est peu fréquenté. Les répercussions visuelles seraient aussi considérées faibles par le promoteur. Toutefois, des éoliennes seraient visibles de certains points de vue plus sensibles, entre autres à partir de la station touristique Pin Rouge et des environs de New Richmond.

Toujours selon l'étude d'impact, au chapitre de la qualité de l'air, des mesures d'atténuation durant la construction seraient mises en place afin de réduire les répercussions négatives. De la même façon, la perturbation des ondes électromagnétiques occasionnée par la présence de quatre éoliennes serait jugée faible ou même nulle par le promoteur. Le promoteur entend également appliquer les critères de conception et les mesures d'atténuation pour les traversées de cours d'eau recommandés par Pêches et Océans Canada afin d'éviter la détérioration, la destruction ou la perturbation de l'habitat du poisson. Finalement, le promoteur projetterait de dévier des sentiers de motoneige afin de les rendre plus sécuritaires.

Les personnes désireuses d'obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec Louise Bourdages au numéro suivant : 418 643-7447, poste 532 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, ou par courrier électronique à l'adresse suivante : eolien-new-richmond@bape.gouv.qc.ca.